



# RESTRICTION D'EAU

Des fortes chaleurs et d'importants manques de pluie durant le printemps ont des conséquences sur le niveau des réserves d'eau potable dans notre région. Cette situation météorologique difficile pèse lourdement sur nos ressources aquifères et nous oblige à utiliser l'eau de manière parcimonieuse. C'est pourquoi la Municipalité vous prie de respecter les restrictions suivantes :

- l'arrosage des pelouses est prohibé, sauf exception sur autorisation pour nouveau gazon de l'année et installations sportives publiques
- l'arrosage des jardins potagers et des massifs de fleurs doit se faire manuellement ou au goutte à goutte
- les nettoyages extérieurs ainsi que des véhicules sont interdits sur le domaine privé
- le remplissage complet des piscines de plus de 5m<sup>3</sup> doit se faire sur autorisation

**Ces restrictions entrent en vigueur dès ce jour et jusqu'à nouvel avis.**

**Economiser l'eau potable est un acte à la portée de tout citoyen responsable.**

Par ce biais, nous vous informons également qu'un nouvel outil de communication sur l'état des ressources a été mis en place. Vous pouvez le trouver sur le site internet suivant : <https://hydriscore.live/>

L'indice à ce jour est à **4**, soit un indice **maximal**.

Merci de votre compréhension.

Pour toute autorisation ou question éventuelle, prière de vous adresser à  
M. Pascal Santschy – 079 657 34 95

Hautemorges, le 6 juillet 2026

